

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 30 janvier 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020 – **Sujet de la contribution maximale pour le réseau collecteur des centrales photovoltaïques**
Votre dossier : R-4096-2019
Notre dossier : R057792 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 24 janvier 2020 concernant la planification de l'audience du dossier décrit en rubrique.

La Régie réserve la période du 12 et 13 février 2020 pour l'audience concernant le sujet de la contribution maximale pour le réseau collecteur des centrales photovoltaïques. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition du panel, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

2. Témoins

Le Transporteur compte présenter le panel #4 de témoins suivant :

- Sophie Paquette, chef - Commercialisation des services de transport ;
- Patrice Raymond, délégué commercial - Commercialisation des services de transport ;
- Dany Gauthier, ingénieur Planification Estimation - Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés.
- Wahiba Salhi, chef - Affaires réglementaires et tarifaires.

Le Transporteur prévoit une période d'environ trente (30) minutes pour la présentation.

3. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

4. Argumentation

Le Transporteur envisage une période d'environ trente (30) minutes.

5. Moyens préliminaires

Le Transporteur n'envisage aucun moyen préliminaire. Advenant un changement, un exposé des moyens préliminaires sera déposé à la Régie au plus tard le 7 février 2020.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon pour :
Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)